Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **101 (1965)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

MONTREUX 8 JANVIER 1965 CIe ANNÉE N° 1

Dieu Humanité Patrie

100 ans
L'EDUCATEUR
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin. Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. JANVIER 1865.

1re année. **N° 1.**

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraîtra le 1er et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix des annonces, 20 cent. la ligne. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout article, toute communication, toute correspondance, devra être adressée à M. Félix Guérig, secrétaire du Comité-directeur.

SOMMAIRE : Le Comité-directeur aux sections cantonales et aux amis de l'instruction publique. — Historique de la Société depuis le 9 octobre 1863 au 1er janvier 1865. — Manuel de pédagogie ou d'éducation. — De l'enseignement de la langue. — Biographie. M. Roger de Guimps.

1865
1965

Aux Sections cantonales, aux membres du Corps enseignant et aux amis de l'Education publique.

Les journaux scolaires ne sont pas chose nouvelle dans notre pays. Il en a été créé plusieurs et quelques-uns d'entre eux comptent même plusieurs années d'existence. Les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore à l'instruction et à l'éducation populaire montrent suffisamment l'importance qui s'attache aux publications de ce genre.

Il est à regretter, sans doute, que les feuilles dont nous parlons

Exposition

Moyens audio-visuels

Bienne Salle Socrate
rue Morat 50

Du jeudi 14 au vendredi 15 janvier 1965
Ouverture : de 13 heures à 19 heures

Projection - Diapositives - Cinéma 16 mm
Enregistreurs - Disques

Laboratoire de langues **REVOX**

Organisation :

Films-Fixes SA Fribourg
Tél. (037) 2 59 72

APPRENTISSAGE DE

menuisier
ébéniste
charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit.** Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21.**

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8, Beau-Séjour
Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

La bonne adresse
pour vos meubles

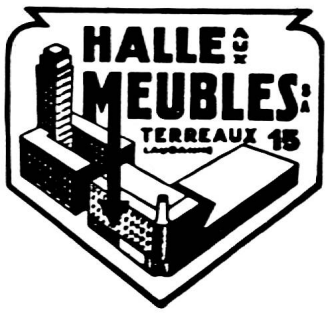

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers

AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

LE COIN DE L'ASSURANCE

Circulation et accidents

L'expérience démontre malheureusement que les accidents augmentent en fonction de l'intensité du trafic. Non seulement on circule plus mais aussi plus vite que par le passé. – Y avez-vous pensé ? Etes-vous, votre épouse et vos enfants, protégés par une assurance moderne «sur mesure» ? Nos représentants spécialisés vous renseigneront consciencieusement.

Winterthur Accidents

EDITORIAL

« Les journaux scolaires ne sont pas chose nouvelle dans notre pays. Il en a été créé plusieurs et quelques-uns d'entre eux comptent même plusieurs années d'existence. Les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore à l'instruction et à l'éducation populaire montrent suffisamment l'importance qui s'attache aux publications de ce genre.

Il est à regretter, sans doute, que les feuilles dont nous parlons soient restées dans un cadre trop restreint, chaque canton tenant à avoir son journal à lui et consacré uniquement à ses intérêts scolaires. Mais l'existence de ces feuilles locales n'en était pas moins un grand pas dans la voie du progrès. Partout l'instituteur sentait le besoin de sortir de son isolement et de vivre d'une vie plus intellectuelle, afin d'entretenir avec ses collègues des relations amicales et suivies. C'est à ce besoin de vie intellectuelle et sociale que sont dues aussi les Sociétés cantonales. »

C'est par ces lignes que débute le premier article du numéro un de l'« Educateur », daté de janvier 1865. Elles mentionnent trois faits à propos desquels nous nous permettons d'insister :

— à l'époque du lancement de l'« Educateur », des journaux pédagogiques existaient déjà en Suisse romande, signe d'un intérêt manifeste pour les questions d'éducation ;

— leur rayon d'action se limitait toutefois au territoire du canton où ils étaient publiés, ce qui rendait évidemment fort difficile la conduite et la diffusion des travaux de portée générale ;

— le désir d'un organe central, porte-parole de la jeune Société des instituteurs de Suisse romande, fondée le 26 septembre 1864, était ressenti par de nombreux enseignants d'alors.

La création de l'« Educateur » répondait donc à un besoin certain, ce qui n'en impliquait pas moins beaucoup d'audace de la part des pionniers qui n'hésitèrent pas à doter leur association de ce trait d'union efficace. Cette décision courageuse donne la mesure de leur volonté d'action et de leur foi ; elle caractérise bien l'esprit qui, dès les débuts, anima les responsables de la Romande.

Il n'est pas dans nos intentions de retracer ici l'histoire de cent années de publication. Bornons-nous à rappeler la mémoire des hommes qui, quinzaine après quinzaine tout d'abord, puis semaine après semaine ensuite, ont consacré le meilleur de leurs loisirs à la préparation du journal. Leur dévouement fut de ceux qui impliquent la fidélité dans les grandes et les petites choses. Véritable cœur de la SPR — au sens physiologique du terme! — l'« Educateur» a en effet et dès ses débuts diffusé des informations, lancé des idées, répondu à des critiques, soutenu des initiatives, combattu pour la défense des maîtres, enrichi leur pensée, en un mot lutté sans relâche pour une école meilleure. Il n'est pour s'en convaincre que de glaner au hasard des milliers de pages accumulées au cours des ans.

On pourrait de même être tenté de dresser un bilan de ces efforts, qui semblent parfois désordonnés au niveau des détails, mais qui en réalité ne s'inscrivent pas moins dans une perspective à la fois continue et ascendante, celle de toute action d'avant-garde. Là encore, regardons plutôt en avant et, au seuil de ce second siècle d'existense, disons clairement ce que nous attendons de l'« Educateur» d'aujourd'hui!

Qu'il soit tout d'abord un journal ouvert sur ce monde qui tour à tour nous étonne et nous effraye dans son devenir au rythme hallucinant. A « l'âge des structures en mouvement » — selon le mot célèbre de Louis Armand, — c'est à lui qu'il appartient d'entretenir au sein du corps enseignant cet esprit prospectif sans lequel l'école perdra son efficacité, vouée qu'elle est à une inadaptation continue.

Qu'il professe ensuite un profond respect de l'enfant, cet être en devenir dont l'épanouissement est le gage de la société de demain. Le premier devoir des maîtres n'est-il pas de lutter pour une meilleure défense de notre jeunesse, souvent sacrifiée à notre époque d'individualisme exacerbé?

Qu'il soit enfin et surtout un organe de combat ! A l'heure où dans le monde trop de responsables de l'école, dépassés par les événements et les problèmes qu'ils posent, confrontés aux dures réalités, connaissent le réveil brutal des hommes arrachés à leur routine et reculent devant les décisions qui s'imposent, il importe plus que jamais que l'école puisse compter sur un défenseur dynamique et courageux.

Que l'« Educateur» reste fidèle à lui-même, c'est bien là le vœu que nous formulons au seuil de ce second siècle d'existence!

Armand Veillon.

P.-S. Le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande adresse à tous les lecteurs de l'« Educateur » ses vœux les meilleurs à l'occasion de la nouvelle année et les remercie de leur fidélité.

100 ans de vie de l'«Educateur»

1865-1965

Contexte

Depuis toujours, les hommes, dans leur grande majorité, se sont persuadés que les temps qu'ils vivaient étaient uniques dans l'histoire et que le déroulement des événements, qu'ils avaient sous les yeux et auxquels peut-être ils participaient, présentait un caractère singulier, exceptionnel. Au cours des âges, chacun s'est flatté de vivre à un tournant de l'histoire, d'être le témoin ou l'acteur d'une révolution qu'on appelle de ses vœux ou qu'on redoute, et souvent l'état d'esprit des générations du passé ne suscite qu'un intérêt dédaigneux, un peu moqueur, tant les préoccupations d'autrefois paraissent futiles, mesquines, sans aucune mesure avec la gravité et la grandeur des nôtres.

Pourtant, si nous nous penchons avec compréhension et objectivité vers les soucis de nos prédécesseurs, de ceux qui ont vécu il y a un siècle, au moment où la « Société des Instituteurs de la Suisse romande »[1] a été fondée, où l'« Educateur » a été lancé, nous constatons qu'ils étaient en droit, eux aussi, de croire que leur époque était extraordinaire et qu'ils assistaient à l'éclosion d'un monde nouveau, dont les caractéristiques étaient difficiles à préciser.

Sans doute, l'Europe de 1864-65 était-elle très différente de la nôtre. Telle que 1815 l'avait formée, elle constituait une construction solide, qui reposait sur le principe monarchique et sur celui de l'équilibre européen. Elle prétendait s'affirmer comme la maîtresse du monde, tandis que les Etats-Unis, qui n'étaient encore qu'un Etat atlantique, affranchissaient les esclaves après une guerre longue et épuisante (c'est au printemps 1865 que les Etats du Sud furent définitivement vaincus).

Mais, au sein de l'Europe elle-même, au nom du principe des nationalités, des mouvements puissants, irréversibles dirions-nous aujourd'hui, tendaient à modeler une Europe nouvelle qui, pour les uns, se verrait le théâtre de conflits de plus en plus gigantesques et qui, pour les autres, serait vouée à l'établissement de la paix universelle.

1864, c'est la guerre des Duchés, au cours de laquelle l'Autriche et la Prusse, alliées d'un moment, écrasèrent le Danemark en lui enlevant le Schleswig et le Holstein. Première étape qui conduirait Bismark à réaliser au profit de la Prusse l'unité allemande.

1864, l'Italie poursuit sa marche à l'unité en transférant sa capitale de Turin à Florence et en négociant avec Napoléon III l'évacuation des troupes françaises de Rome, prélude de l'effondrement définitif du pouvoir temporel de la papauté.

1864, c'est en Autriche l'éclatement d'une crise, latente depuis longtemps, qui aboutira au compromis de 1867 établissant le dualisme austro-hongrois.

1864 voit en France le commencement du déclin de l'Empire. Tandis que le corps expéditionnaire, envoyé au Mexique pour soutenir l'empereur Maximilien, s'épuise, malgré ses conquêtes, dans une guérilla de plus en plus difficile, l'Empire autoritaire se termine dans la métropole pour faire place à l'Empire libéral qui prendra fin six ans plus tard à Sedan.

Je bornerai là cette énumération de guerres et de bruits de guerre qui intéressent aussi bien nos voisins du Nord et du Sud que ceux de l'Est et de l'Ouest. Nos aïeux ne pouvaient-ils pas, à bon droit, estimer qu'à leurs proches frontières se produisaient des événements uniques dont le jeu des alliances et les retournements spectaculaires de la politique rendaient l'observation passionnante ?

Et la Suisse, me direz-vous, ne constituait-elle pas un îlot de calme et de paix au milieu des flots, sinon déchaînés, du moins fort agités ?

Ilot de paix, certes, puisque les souvenirs du Sonderbund, vieux de 17 ans, commençaient à s'estomper tandis que persistaient ceux de l'occupation des frontières de 1856 contre la Prusse. Mais îlot de calme, certainement pas. Les passions politiques et partisanes étaient encore particulièrement vives et se manifestaient dans tous les cantons avec une vigueur dont nous avons de la peine à nous faire une idée aujourd'hui. Partout, ce n'étaient que polémiques, assauts d'éloquence et de plume, demandes de revision et d'adaptation des constitutions cantonales, dans le sens d'une extension des droits démocratiques, d'une participation directe du peuple à l'administration des affaires publiques et à l'exercice du pouvoir législatif. Aspirations cantonales, mais aussi désir de renforcer la Confédération, de créer un esprit public suisse plus uni, plus détaché de l'esprit de clocher. D'où l'éclosion, dans cette période, de nombreuses sociétés suisses qui devaient créer entre les citoyens, outre la conscience de leurs intérêts et de leurs idéaux communs, des liens d'estime et d'amitié utiles au renforcement du bien confédéral. (Comme la SPR, le « Club alpin suisse », par exemple, date de 1864.)

Dans tous les cantons romands, une lutte ardente oppose conservateurs et radicaux. Tandis que Vaud, après l'adoption de la Constitution de 1861, voit dès 1863 le retour des radicaux au pouvoir (Victor Ruffy, puis Louis Ruchonnet), Fribourg oscille entre les deux extrêmes, le Jura se passionne pour l'œuvre

[1] Le nom actuel de « Société pédagogique de la Suisse romande » n'a été adopté qu'en 1889.

de Stockmar, Neuchâtel s'adapte à sa nouvelle condition de canton intégralement suisse, avant de se livrer aux luttes ecclésiastiques entre libéraux et conservateurs, soulevées par F. Buisson, un Français, professeur à l'Académie. Quant à Genève, les passions politiques y sont si vives qu'à fin août 1864, lors de l'échec électoral de James Fazy, le sang a coulé dans les rues et la ville est occupée par les troupes fédérales, de sorte que la célébration du 50e anniversaire de l'entrée du canton dans la Confédération est renvoyée à des temps plus paisibles.

Sur le terrain fédéral, fédéralistes et centralisateurs continuent à s'affronter et les discussions véhémentes au sujet du projet d'une nouvelle Constitution fédérale se poursuivent jusqu'à son échec en 1865.

Au point de vue économique, une grande révolution, pacifique celle-ci, est en train de s'accomplir : l'établissement de voies ferrées, dépendant de nombreuses compagnies, mais qui vont intensifier les échanges de tous ordres aussi bien avec l'étranger que d'un canton à l'autre. Genève est reliée au réseau français en 1858 ; Genève-Lausanne, Lausanne-Berne, Lausanne-Neuchâtel, Neuchâtel-Le Locle, Lausanne-Sion, toutes ces lignes sont centrées en exploitation entre 1859 et 1862. Elles finiront tant bien que mal à s'intégrer à un réseau national et leur établissement, s'il a coûté beaucoup d'argent — pour l'époque — a obligé les cantons à sortir de leur égoïsme absolu pour s'entendre sur une œuvre constructive ; ce qui importe le plus, ce n'est pas le côté spectaculaire de locomotives empanachées de fumée, suivies de wagons cahotants, c'est bien plutôt les conséquences économiques et sociales des relations brusquement facilitées et accélérées d'un canton à l'autre.

D'autre part, les routes alpestres ont pris entre 1860 et 1870 une extension remarquable. Bien mieux, on assiste en 1863 déjà à des polémiques véhémentes sur la possibilité de la traversée des Alpes ; Simplon, Gothard, Lukmanier ont leurs partisans décidés ; en 1863, en effet, se crée une société du Gothard qui ne deviendra compagnie qu'en 1871.

Rappelons encore que c'est en 1865 qu'eut lieu la première ascension du Cervin et c'est dans le même temps que Badrutt lançait la station de St-Moritz. Zermatt, St-Moritz, c'est le début de l'illustration du tourisme suisse.

On espère que ces relations plus intenses amèneront rapidement l'adoption du système métrique qui doit reléguer au musée les anciennes mesures locales, si pittoresques peut-être, mais si incommodes du moment où l'on sort de sa région et la Société des instituteurs naissante joint ses vœux à ceux de beaucoup d'autres organisations pour que le Conseil fédéral adopte enfin de façon effective un système cohérent et uniforme de poids et mesures.

Ajoutons encore que 1864 a vu à Genève, sous la présidence du général Dufour, la réunion des plénipotentiaires de tous les Etats européens pour signer la première Convention de la Croix-Rouge.

Au point de vue littéraire, on est frappé, en lisant les articles de l'« Educateur » et les correspondances parvenant de tous les cantons romands, de constater combien tous, dans leur style un peu solennel et compassé, sont nourris des XVIIe et XVIIIe siècles. Ni Rousseau, ni les romantiques ne les ont foncièrement atteints. C'est Lamartine, parmi les contemporains, qui semble le plus prisé. Mais, en 1864, Lamartine n'est plus qu'un écrivain besogneux qui pond de la copie pour payer ses dettes. Il y a bien « le Père, là-bas, dans l'île » qui continue à dominer son époque. Il publie, en 1856, « Les Contemplations », en 1859, le début de la « Légende des siècles », en 1862, les « Misérables », en 1866, les « Chansons des rues et des bois », mais ces dernières productions ne rencontrent, en Suisse romande, qu'un assez faible écho [1].

Dans le domaine des idées, la France est alors fort agitée : Renan, Taine, Veuillot, Michelet, A. Comte, Renouvier, Blanqui, et tant d'autres, défendent leurs positions avec talent et ténacité. De la Suisse romande, ces combats sont suivis avec un intérêt un peu distant.

Quant à nos écrivains, ce n'est pas une grande époque et aujourd'hui on ne les lit plus guère. Le plus brillant, mais dont le cosmopolitisme très superficiel a de la peine à nous intéresser, c'est V. Cherbuliez : « Le Comte Kostia » est publié en 1863.

* * *

Voilà sommairement esquissé le panorama des années au cours desquelles l'« Educateur » a vu le jour. Il aurait fallu encore, en serrant la réalité de plus près, montrer l'ambiguité de la situation du maître d'école, placé entre deux époques : celle où il n'était qu'un malheureux serviteur de tous, obligé de compléter son misérable traitement par tous les travaux dont personne ne voulait, et celle où il va être reconnu comme un professionnel qualifié, dont le labeur influe directement sur l'avenir du pays. L'importance de l'instruction populaire commence à apparaître à beaucoup d'esprits. Dans tous nos cantons, des lois sur l'instruction publique viennent d'être adoptées. On a perfectionné l'instrument, mais la formation des maîtres semble encore bien insuffisante. Patience, on y viendra !

Statistique fédérale pour l'instruction publique

1864 — Ecoles primaires publiques

	Elèves	Instituteurs	Institutrices	
Fribourg	15 657	247	48	Fr. 400 - 600.—
Genève	5 540	78	47	Fr. 600 - 1200.—
Neuchâtel	12 866	147	125	Fr. 800.—
Vaud	29 346	554	193	Fr. 200 - 500.—

(La dernière colonne donne le traitement annuel des instituteurs.)

[1] « Mais les injustices de la politique, peut-être aussi les amertumes de l'exil, ont aigri cette grande âme, obscurci cette intelligence. Les « Contemplations » fourmillaient de graves erreurs ; mais ce n'était rien auprès des « Chansons des rues et des lois ». Un des plus respectables d'entre les journaux suisses, la « Gazette de Lausanne », en a été tout indignée. Elle taxe ce livre de malhonnête pour ne pas dire déshonnête. C'est une vraie décadence... » (« Educateur », 1866, p. 110.)

Alexandre Daguet

A. DAGUET (1816-1894)
Premier président de la SPR 1865-1866
Premier rédacteur de l'« Educateur » 1865-1890

Issu d'une famille patricienne de la ville de Fribourg, Daguet naquit en 1816. Il fréquente à Fribourg l'école primaire puis le Collège cantonal dirigé alors par les Jésuites. De ses études dans sa ville natale il garda toute sa vie une admiration sincère envers le père Girard, qui avait appliqué à Fribourg l'instruction obligatoire et avait créé pour cela des écoles primaires bien en avance sur leur temps et considérées comme les meilleures du pays. Daguet, plus tard, se constituera biographe enthousiaste du grand cordelier. Très jeune aussi, il combattit les Jésuites et il devint une des figures marquantes du libéralisme suisse.

Les études historiques l'attirèrent déjà au cours de ses études et la notoriété qu'elles lui valurent le fit nommer, à 21 ans, au poste de professeur d'histoire à l'Ecole moyenne centrale de Fribourg, où il resta six ans, puis il fut appelé à diriger, à Porrentruy, l'Ecole normale du Jura bernois ; c'est là qu'il vécut la période dramatique du Sonderbund. En 1848, le gouvernement radical fribourgeois lui confiait la direction de la nouvelle Ecole cantonale, qui avait remplacé le Collège des Jésuites. De 1848 à 1857, il mit tout son talent et toutes ses forces au service de la nouvelle institution et en fit un établissement de premier ordre, malgré le climat moral et politique défavorable dans lequel il était obligé de vivre : luttes politiques violentes allant jusqu'à l'insurrection, conflit entre professeurs, agitation continuelle. Au milieu de cette période difficile, Daguet tenta d'agir en conciliateur — de 1849 à 1857 il fut député au Grand Conseil —, mais son rôle ne fut guère compris et les deux partis opposés l'en blâmèrent. Il faillit même être assassiné. Quand, en 1856, le parti conservateur sortit vainqueur des élections et balaya le régime radical, le Collège cantonal pour lequel Daguet s'était tant dépensé fut supprimé ; Daguet accepta la direction de l'Ecole secondaire des filles, à Fribourg. Mais, persécuté pour ses idées libérales, il finit par accepter en 1866 la chaire d'histoire et de pédagogie que lui offrait l'Académie de Neuchâtel.

Cette nomination flatteuse était la récompense d'une intense activité intellectuelle, non seulement comme pédagogue et comme historien, mais aussi pour le rôle d'animateur qu'il avait joué à Fribourg, dans le Jura bernois et dans toute la Suisse romande. Pour ce qui nous intéresse plus particulièrement, et s'il n'a pas assisté aux assemblées préparatoires et à la séance constitutive de la « Société des instituteurs de la Suisse romande », il fut sollicité, à fin 1864 déjà, de prendre la présidence de la nouvelle société, entouré d'un Comité-directeur fribourgeois. De plus, il ajouta à la somme énorme de ses travaux la charge de rédacteur de l'« Educateur », qu'il gardera jusqu'en 1890.

Daguet trouva à Neuchâtel « respect, considération, amitié, sympathie ». C'était un travailleur infatigable et la liste de ses publications est véritablement prodigieuse, sans compter les innombrables articles, communications, rapports qu'il publia dans l'« Educateur » et dans de nombreux journaux et revues. Chercheur passionné et persévérant, il a basé toutes ses œuvres sur des documents originaux qu'il compulsait dans les archives et dans les papiers de famille.

L'œuvre monumentale qui fit de lui un des premiers historiens suisses et qui assit sa renommée dans tout le pays fut son « Histoire de la Confédération suisse ». « Nulle œuvre de cette nature ne s'est inspirée d'un sentiment suisse et d'un libéralisme plus purs et plus élevés ; elle a contribué certainement mieux qu'aucun autre, à faire pénétrer dans les masses populaires de la Suisse romande la notion de la patrie vivante apparaissant non plus comme une entité géographique ou politique, mais comme un organisme conscient et perfectible, comme une mère vigilante et soucieuse de la prospérité de tous ses enfants. C'est Daguet et son histoire qui ont, pour une bonne part, fait de nous des citoyens et des patriotes. » [1]

Mais confiner Daguet dans un rôle de rat de bibliothèque serait une erreur ; il avait une personnalité rayonnante qui attirait la sympathie ; il savait conquérir et conserver des amis au premier rang de qui se rangeaient tous ses collègues et tous ses étudiants. Eveilleur d'âmes et entraîneur d'hommes, il a créé ou contribué à créer de nombreuses sociétés d'utilité publique, par exemple la « Société d'histoire de la Suisse romande » (1837), la « Société jurassienne d'émulation » (1847).

Comme premier président de la « Société des instituteurs de la Suisse romande », il donna au départ de celle-ci une impulsion puissante qu'avec son aide, ses successeurs maintinrent. Il s'est toujours efforcé de créer avec le Schweizerischer Lehrerverein des liens étroits et durables, parce qu'il estimait que rien d'utile à l'école populaire ne pouvait

[1] Alex. Gavard, dans l'« Educateur » No 11, de 1894.

s'entreprendre en Suisse sans l'union des hommes de bonne volonté groupés dans les deux grandes associations pédagogiques du pays.

L'idée lui vint même d'étendre encore ces liens par-delà les frontières : en 1867, dans un discours prononcé à la Sorbonne, il proposa la création d'une Association internationale des instituteurs et le Congrès de 1872, à Genève, en discuta toute une journée ; mais toutes les démarches entreprises n'aboutirent pas et les sociétés sollicitées en France, en Allemagne et aux Pays-Bas refusèrent de s'engager. Le fruit n'était pas encore mûr !

Daguet aimait à se retrouver au milieu de ses innombrables amis, dans les sociétés dont il était membre, particulièrement aux congrès de la « Société des instituteurs ». « Lorsque le père Daguet, écrivait A. Gavard en 1894, avec sa tête de patriarche vénérable, avec son éloquence primesautière, émouvante, apparaissant à la tribune des congrès, il semblait incarner la Suisse avec ses souvenirs et ses gloires, sa grandeur morale et ses espérances. Quel enthousiasme soulevaient ses paroles ! »

En plus de ses occupations multiples, Daguet trouvait le moyen d'entretenir une correspondance volumineuse avec tous les personnages éminents et les savants non seulement de Suisse, mais de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique. Ses connaissances étaient universelles, sa mémoire prodigieuse, ses lectures encyclopédiques ; l'« Educateur » bénéficia beaucoup des unes et des autres ; il était d'ailleurs toujours prêt à mettre son érudition et sa science au service de tous ceux qui s'adressaient à lui.

« Son œuvre, et ce n'est pas là son moindre mérite, s'inspire d'une foi profonde dans l'idéal de justice et de vérité. Au cours de sa longue et laborieuse carrière, dans ses écrits comme par ses actes, il n'a cessé de manifester un juvénile enthousiasme pour la liberté, pour cette patrie dont il a retracé les fastes d'une plume alerte et savante, avec l'amour d'un fils pieux et la docte patience d'un bénédictin. » (A. Gavard.)

Daguet s'éteignit à Couvet, en 1894.

* * *

Si le nom de Daguet n'est plus aujourd'hui très connu de nos générations, je crois qu'il était tout de même juste, au moment où nous célébrons le centenaire de notre journal, de rendre un hommage reconnaissant à l'infatigable travailleur dont l'empreinte a marqué profondément tout le premier quart de siècle de l'« Educateur » à tel point qu'aujourd'hui encore, que nous en soyons conscients ou non, notre action en est encore influencée.

Bibliographie : Dictionnaire historique et biographie de la Suisse, article Daguet, tome II — « Educateur », 1894, N° 11, article d'Al. Gavard.

Le premier article de l'«Educateur» janvier 1865

Aux sections cantonales, aux membres du Corps enseignant et aux amis de l'Education publique.

Les journaux scolaires ne sont pas chose nouvelle dans notre pays. Il en a été créé plusieurs et quelques-uns d'entre eux comptent même plusieurs années d'existence. Les services qu'ils ont rendus et qu'ils rendent encore à l'instruction et à l'éducation populaire montrent suffisamment l'importance qui s'attache aux publications de ce genre.

Il est à regretter, sans doute, que les feuilles dont nous parlons soient restées dans un cadre trop restreint, chaque canton tenant à avoir son journal à lui et consacré uniquement à ses intérêts scolaires. Mais l'existence de ces feuilles locales n'en était pas moins un grand pas dans la voie du progrès. Partout l'instituteur sentait le besoin de sortir de son isolement et de vivre d'une vie plus intellectuelle, afin d'entretenir avec ses collègues des relations amicales et suivies. C'est à ce besoin de vie intellectuelle et sociale que sont dues aussi les Sociétés cantonales.

L'année 1864 devait apporter un heureux changement à cet état de choses. La création de la « Société des instituteurs de la Suisse romande » réunit les Sociétés cantonales en un faisceau unique dont ces dernières n'étaient plus que des parties ou sections éparses.

La création de la Société centrale fit bientôt naître, comme on pouvait le prévoir, l'idée d'un organe central, reconnu nécessaire pour fonder l'unité intellectuelle et pédagogique du pays.

C'est de cet organe dont paraît aujourd'hui le premier numéro que vient vous entretenir le Comité-directeur de Fribourg en essayant d'en retracer à grands traits le programme.

L'« Educateur » de la Suisse romande se composera de deux parties : une partie comprenant tous les articles de fond, théoriques et pratiques et une partie consacrée aux « faits » et « nouvelles » concernant l'instruction publique. A la seconde partie appartiendront en outre la correspondance, la bibliographie, les notices biographiques, les comptes rendus des conférences. Quand les circonstances le permettront, l'« Educateur » donnera sous le titre de « Variétés » une revue des découvertes scientifiques, des extraits de voyages, quelques anecdotes et des morceaux de littérature en vers ou en prose. Les études littéraires, en effet, sont, de toutes les branches du savoir, les plus propres à « humaniser », à ennoblir, à donner à l'esprit des vues larges et généreuses, tout comme elles servent de contrepoids nécessaire au caractère par trop didactique et en quelque sorte technique de la profession d'instituteur.

« Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
» Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant
[écrivain. »

Tel est, en deux mots, notre programme, et nous travaillons avec courage à sa réalisation. Mais nos efforts seraient vains, si les sociétaires, si les amis de l'instruction et de l'éducation, nous abandonnaient à nous-mêmes. Nous leur adressons ici un appel chaleureux, et comptons sur leur concours sympathique et efficace. Pour que cette belle œuvre, qui est aussi une bonne œuvre, réussisse et soit menée à bonne fin, il faut que chacun y contribue dans la mesure de ses capacités et de ses loisirs. « L'union fait la force » ; cette maxime de la politique trouve aussi son application dans le champ de l'éducation. Cette union est nécessaire encore si l'on désire (et on doit le désirer) que la feuille de la Suisse romande l'emporte sur les feuilles purement cantonales qui l'ont précédée dans la carrière. Une collaboration nombreuse nous est même indispensable pour éviter l'écueil du cantonalisme. Suisse avant tout ; voilà la pensée dominante et le mot d'ordre du nouveau journal. A l'œuvre donc, instituteurs de la Suisse romande, courage et persévérance !

Tout article de fond, toute correspondance, toute communication sera reçue avec reconnaissance par le Comité rédacteur. Il voudrait même que les amis de l'instruction ne se contentassent pas de lire le journal, mais qu'ils eussent à cœur, et cela sans éprouver le moindre scrupule, de lui communiquer franchement leurs idées, leurs vœux, leurs objections même et les remarques critiques auxquelles pourrait donner lieu la rédaction de tel article ou la marche du journal lui-même. Cet échange libre et sincère des opinions, très favorable aux progrès, contribuerait aussi puissamment à réaliser le but que doit se proposer la Société romande, c'est-à-dire le plus grand rapprochement possible des esprits et des cœurs sur le terrain commun des trois grands principes inscrits au frontispice de notre feuille : « Dieu, Humanité, Patrie ».

Au Comité rédacteur est réservé, cela va sans dire, le droit de rejeter tout ce qui ne soit pas conforme à cette devise chrétienne, humaine et patriotique. Il se regarde aussi comme autorisé à faire des mémoires et des notes qui lui seront envoyés, l'usage que réclameront l'intérêt du journal et le souci d'une rédaction correcte et soignée sans purisme excessif, tout en respectant les vues personnelles de ses collaborateurs et les opinions d'autrui. Voyant dans chaque instituteur un frère et dans tous les instituteurs de la Suisse romande une seule famille, l'assemblée générale de Neuchâtel [1] a pris la décision de s'abstenir de tout ce qui pourrait blesser le sentiment religieux de l'un, les opinions politiques de l'autre. Nous sommes convaincus que nos corédacteurs et correspondants nous épargneront le chagrin de faire des coupures de ce genre à leurs articles. La plus grande liberté est assurée, dans ces limites légitimes, à la pensée et aux opinions des auteurs dont chacun, en thèse générale, doit signer ses articles.

En terminant, nous prions nos lecteurs de couvrir de toute leur indulgence les faux pas que nous pourrions commettre dans une route qui se présente semée de ronces et d'épines, et que le dévouement, un dévouement profond à la cause sacrée de l'éducation publique, peut seul nous donner le courage d'entreprendre.

Au nom du Comité :
A. Daguet — F. Guérig [2].

* * *

Si j'ai tenu à citer intégralement l'éditorial du premier numéro, c'est d'abord qu'il est un excellent exemple du style de son rédacteur, A. Daguet, mais aussi parce que le programme qu'il esquisse pour l'activité du nouveau journal a été remarquablement suivi : ce qui importe avant tout, c'est de rendre service à l'éducation populaire en apportant au Corps enseignant des idées et des faits propres à perfectionner l'œuvre accomplie par chacun dans sa classe ; en mettant à la disposition des maîtres de toute la Suisse romande des exposés théoriques et pratiques, en leur donnant l'occasion de les connaître et de les discuter, l'« Educateur » pensait atteindre son but essentiel : unir par-dessus les frontières cantonales des collègues qui, par cela, seraient amenés à entretenir des relations amicales et suivies. Pour élargir ensuite l'horizon de tous, A. Daguet prévoyait l'apport d'une riche documentation provenant de Suisse et de l'étranger. Quand on se donne la peine de la consulter aujourd'hui, on est émerveillé de l'abondance des renseignements qu'il publie : mouvements pédagogiques, nouvelles personnelles de tous les hommes ayant acquis quelque notoriété, parution de nouveaux manuels, modifications dans la législation scolaire des cantons et des pays voisins, adaptation des traitements, que sais-je encore ?

On peut dire qu'au cours de son siècle d'existence, l'« Educateur » n'a pas cessé de travailler à réaliser ce programme avec courage et persévérance. Si le style d'alors a quelque peu vieilli, les idées sont restées bien vivantes jusqu'à aujourd'hui.

Sans doute, le lecteur attentif constatera qu'on ne parle presque pas dans ce premier texte des sociétés cantonales. C'est que, dans un second article, signé de Félix Guerig, l'historique de la Société romande est esquissé, depuis le 9 octobre 1863 au 1er janvier 1865. Guérig estime que le vrai berceau de la société a été la réunion à Berne de la Société des instituteurs de la Suisse romande ; c'est en effet à ce congrès que la délégation romande qui y assistait constitua un Comité d'initiative, élabora des statuts et sous la direction des collègues neuchâtelois aboutit à l'assemblée constitutive du 26 septembre 1864 à Neuchâtel.

« Une difficulté cependant se présentait au Comité d'initiative : c'était la différence d'organisation dans

[1] Assemblée du 26 septembre 1864, où, en adoptant les statuts, la Société des Instituteurs de la Suisse romande fut fondée. (Réd.)

[2] Secrétaire du premier Comité central. (Réd.)

les cantons, Neuchâtel [1] et Vaud [2] avaient déjà leur Société pédagogique cantonale ; mais Fribourg, le Jura bernois, Genève, le Valais ne jouissaient pas du même avantage. C'était là une pierre d'achoppement. Il fallait d'abord, pour simplifier les relations, créer les sections. Fribourg y parvint sans trop de peine, mais dans les autres cantons, elles en sont encore à l'état de projet... Les sociétaires du Jura forment de petits groupes, qu'il sera aisé de réunir en un seul [3]. Genève attend la fin de la tourmente politique [4]. Nous y comptons quelques adhérents très dévoués qui n'attendent que le moment propice pour agir [5]. Toutes les démarches faites dans le Valais sont restées infructueuses. »

Le nombre des sociétaires à la fin de 1864 se répartit comme suit :

Vaud	160	membres
Fribourg	120	»
Berne	100	»
Neuchâtel	110	»
Genève	20	»
Total	**510**	**membres**

[1] La Société pédagogique neuchâteloise fut fondée en 1860.
[2] La Société pédagogique vaudoise se constitua définitivement en 1862.
[3] C'est sur l'initiative du Comité directeur qu'en 1865 la Société pédagogique jurassienne fut fondée à Bellelay.
[4] Voir plus haut, p. 5.
[5] La Société pédagogique genevoise se créa en 1867.

Dans les « Actes de la société », on informe les membres que le premier Comité directeur est confié à la section de Fribourg, sous la présidence d'A. Daguet, et que les questions qui seront traitées au Congrès de 1866 seront les suivantes :

1. Quelles sont les branches de l'enseignement primaire pour l'enseignement desquels l'emploi d'un « Manuel » est nécessaire ou simplement utile ?

Y aurait-il avantage à ce que ces « Manuels » fussent rédigés d'une manière uniforme dans les différents cantons de la Suisse française ?

2. Quel doit être le rôle de l'intuition dans l'enseignement élémentaire ? A quelles branches s'applique l'enseignement intuitif ?

3. L'école primaire fait-elle tout ce qu'elle peut et tout ce qu'elle doit pour le développement moral de la jeunesse ?

Nonante-huit ans plus tard, le Congrès de Bienne reprenait la seconde partie de la première question. Sera-t-il vraiment nécessaire que nos arrière-petits-enfants, célébrant le deuxième centenaire de la SPR en 2062 fassent à nouveau figurer, à l'ordre du jour de son congrès, le problème des manuels communs à tous les cantons romands ?

Premiers pas

Sous la ferme conduite de Daguet, voilà donc l'« Educateur » lancé à la conquête, non du vaste monde, mais des éducateurs de la Suisse romande, ce qui constituait un programme suffisamment ambitieux. Apparence modeste, format modeste, parution le 1er et le 15 de chaque mois, publicité à peu près nulle.

Cependant l'intérêt de la nouveauté, le soin avec lequel la « feuille » était présentée, le souci de se tenir au courant des théories et des méthodes pédagogiques contemporaines, la part très large faite aux comptes rendus des publications pouvant intéresser l'enseignement, la diversité des chroniques scolaires, le besoin de l'instituteur d'échapper à son isolement, dans son village ou dans son poste de ville, le désir de se mettre au courant de la marche de la jeune association romande, autant d'éléments qui contribuèrent au succès du nouveau journal.

Succès auprès des enseignants eux-mêmes. Deux critères sont là pour l'attester : le nombre des correspondants qui veulent bien prendre la plume, aux côtés de Daguet, pour présenter des communications de tous ordres et des renseignements utiles à tous, pour rectifier un détail ou pour apporter un complément d'information, ce qui rend le journal particulièrement vivant. Mais c'est aussi et surtout l'augmentation du nombre des sociétaires de la « Société des instituteurs », lequel avait doublé en une année, alors que les abonnés à « L'Educateur » voyaient également leur effectif s'accroître dans de notables proportions (l'abonnement n'était pas obligatoire). Le journal était également lu par de nombreux pasteurs, professeurs, voire des responsables de familles qui s'intéressaient à l'éducation populaire. Amiel, par exemple, lisait l'« Educateur » avec attention ; nous le voyons, en 1865, proposer un travail de philologie sur les monosyllabes de la langue française et, la même année, l'« Educateur » publie un article qui serait tout à fait actuel aujourd'hui encore, sur « Les livres d'images ». Il constate que la technique met à la disposition du public, et par conséquent des enfants, une véritable encyclopédie de figures et il s'interroge sur l'utilité ou la nouveauté, en pédagogie, de cette extraordinaire abondance. Malgré l'intervention des gravures de pacotille où « le charlatanisme fait sa main », malgré la réduction des trois dimensions à une figure plane, il conclut en estimant que l'image est un bien au point de vue didactique. Mais il reconnaît qu'elle tend à favoriser chez l'enfant la passivité de l'esprit, la superficialité et que, pour l'enseignement, de sérieuses précautions doivent être prises pour éviter ces défauts.

Evidemment, si, pour imiter Maurois, nous pouvons appeler les débuts de l'« Educateur » « l'ère

des bons sentiments », ce serait bien mal connaître le Corps enseignant romand que de croire à une adhésion intégrale de sa part à toutes les initiatives et toutes les publications de Daguet et de ses collaborateurs. Dès les premières années, des critiques se firent jour : on reprochait à l'« Educateur » sa trop haute tenue littéraire qui décourageait « l'instituteur timide », à la plume malhabile, d'exposer ses idées dans un journal dont le ton était si collet-monté ; on accusait la « feuille » de trop cultiver l'abstraction, de planer dans les nuées ; on le blâmait de ne pas publier des exercices pratiques, capables de suppléer au manuel ou de le compléter, et les instituteurs auraient désiré pouvoir utiliser directement dans leur classe le matériel didactique que devrait leur apporter leur journal professionnel. Aux premiers, Daguet répondait qu'il n'est guère possible de contenter tout le monde et son père. « Il y avait cependant un moyen bien simple et très sûr pour les censeurs de redresser tous les torts du journal, c'était de lui envoyer, en guise de conseils, une suite de bons articles, pratiques et approfondis.

Ne s'agit-il que de blâmer,
L'école en critiques foisonne ;
Mais s'agit-il d'exécuter,
On ne rencontre plus personne. »

Aux seconds, à ceux qui demandaient des leçons ou des éléments de leçons tout prêts à être utilisés, Daguet s'opposa résolument et pendant longtemps d'abord pour des raisons pratiques, format trop petit, manque de place, nombre insuffisant des éventuels collaborateurs, mais aussi pour des raisons de morale professionnelle : l'instituteur ne doit pas recevoir sa nourriture toute mâchée ; ce serait encourager la paresse intellectuelle ; pour assurer à ses leçons la vie et l'intérêt qui font leur efficacité, le maître doit s'obliger à rechercher lui-même le bagage nécessaire et le disposer lui-même en vue de son enseignement. C'était de Daguet une réponse d'intellectuel à de pauvres instituteurs, misérablement payés et submergés souvent par les effectifs pléthoriques de leur classe, non seulement quant au nombre de leurs élèves, mais aussi par le nombre de degrés dont ils devaient assumer la responsabilité.

Sur ce point d'ailleurs, Daguet dut finir par céder devant la montée des réclamations qui l'assaillaient. En 1871, commencèrent à paraître deux ou trois pages dans chaque numéro, consacrées à des exercices pratiques de dictées, des exemples de comptes, des titres et des modèles de composition française, des problèmes d'arithmétique. Longtemps cette partie pratique resta confinée dans d'étroites limites, mais sous la pression du Comité directeur, elle finit par se développer davantage et par prendre, au sein du journal, une grande extension, surtout à partir de 1887-1889.

Une autre critique, difficilement évitable, fut adressée au journal, aussi bien de la part des milieux de l'enseignement que de l'extérieur ; « on a critiqué notre doctrine que les uns ont trouvé trop large au point de vue des confessions religieuses, d'autres, au contraire, trop marquée au coin du spiritualisme évangélique ». Il faut reconnaître que Daguet, dans l'« Educateur », malgré son tempérament de polémiste, n'a jamais cédé à son penchant et qu'il a essayé d'éviter dans le journal toute attaque pouvant froisser les sentiments politiques ou surtout religieux de ses lecteurs. Pour un homme aussi ardent et engagé dans la lutte que Daguet, ce fut une véritable réussite ; comme il l'écrivait lui-même, ce fut « une nouvelle occasion de travailler au rapprochement par le patriotisme, la science et l'amitié, des hommes d'un même pays, déjà suffisamment divisés par les croyances et les autres barrières qui séparent les cantons, en dépit du chemin de fer et de ce qu'on est convenu d'appeler les progrès de la tolérance ».

Une critique encore dont un journal de Romont, « L'Ami du Peuple », se fit l'écho et qui vise, non le journal, mais la « Société des instituteurs » elle-même. Celle-ci était accusée de tendre à la corporation, c'est-à-dire de vouloir embrigader l'instituteur dans une société fermée dont il doit suivre aveuglément les directives, et d'aboutir ainsi au monopole de l'enseignement. De plus, « L'Ami du Peuple » insinuait qu'un des buts de la nouvelle association était de vouloir soustraire l'instituteur à ses autorités naturelles, la commission locale et le Conseil communal pour en faire un fonctionnaire d'Etat. Daguet fit bonne justice de ces accusations.

L'examen de ces critiques sur lesquelles je me suis un peu étendu ne doit cependant pas faire oublier que d'une manière générale, l'« Educateur » fut bien accueilli ; un bon nombre de journaux politiques, de toute la Suisse romande, saluèrent sa naissance avec sympathie et applaudirent le programme d'action qu'il s'était tracé. Ils félicitèrent les instituteurs de leur initiative et les louèrent de consacrer l'effort collectif de leur société à une œuvre aussi constructive. Même de France, d'Italie, de Belgique, des témoignages d'encouragement parvinrent à la rédaction et des échanges de journaux pédagogiques furent organisés, et souvent les articles furent abondamment cités et reproduits à l'étranger.

* * *

Les années s'écoulèrent, et les Comités directeurs représentant successivement tous les cantons intéressés passaient, appuyant Daguet et son effort, lui suggérant des changements et des améliorations ; mais Daguet n'était pas toujours commode et il défendait ses idées et son œuvre avec obstination. Il avait passé tant d'années à diriger le journal, à y exposer les idées et les faits qu'il le considérait un peu comme sa propriété. L'« Educateur » n'était certes pas à l'abri des critiques. Des détracteurs lui opposent le « Berner Schulblatt » et d'autres feuilles allemandes. Dans le sein même de la SPR on reproche au rédacteur son exclusivisme et son absolutisme. Daguet... supportant mal les critiques, y répondant de sa belle plume, en termes pas toujours mesurés. »[1]

[1] « Educateur », 1931, p. 321.

Comme on le voit « l'ère des bons sentiments » paraissait bien close, et la situation ne fit qu'empirer jusqu'à la crise de 1889, lors du Congrès de Lausanne où les statuts furent modifiés de façon approfondie ; c'est qu'il existait dans le canton de Vaud un rival sérieux de l'« Educateur » : l'« Ecole » ; ce dernier, pensaient bon nombre de membres de la SPR, était beaucoup mieux à même de défendre leur situation, de développer la Société pédagogique cantonale ; ils en venaient à préconiser des journaux cantonaux, seuls capables, affirmaient-ils, de tenir compte de la diversité des intérêts et des opinions. Déjà, en 1886, une page spéciale du journal fut consacrée aux sections cantonales, mais les statuts issus des délibérations de Lausanne, supprimèrent le poste de rédacteur en chef nommé pour une durée illimitée et, pour ne pas renouveler l'expérience faite avec Daguet, ils prévoyaient la nomination d'un directeur et d'un gérant qui changeraient à chaque élection d'un nouveau Comité central.

Daguet fut ulcéré de ces décisions et, malgré le titre de « rédacteur en chef honoraire » qui lui fut décerné, il en conçut bien de l'amertume.

Le temps des difficultés

La solution acceptée au Congrès de Lausanne au sujet de la direction de l'« Educateur » se complétait par la désignation de correspondants cantonaux : ils « étaient chargés de renseigner sur tous les faits scolaires intéressants, de provoquer une discussion sérieuse sur les questions à l'ordre du jour concernant soit l'école, soit le personnel enseignant, de concentrer les communications diverses des sociétaires de leur canton, et surtout de fournir et de provoquer une collaboration régulière à la partie pratique ».

Cette dernière décision s'est révélée heureuse quoique sa réalisation se soit montrée malaisée dans ses débuts : alors que certains correspondants accomplissaient avec conscience et ponctualité le double devoir qui leur était assigné, beaucoup d'autres ne donnèrent que rarement signe de vie, mais, plus tard, lorsque le journal fut scindé en « Educateur » et « Bulletin corporatif », les correspondants de section, reponsables devant leur association cantonale, accomplirent un très beau travail et ils continuent à assumer la publication du « Bulletin ».

Quant à la première partie de la décision, et étant donné le climat et les circonstances qui la dictèrent, elle pouvait se justifier théoriquement ; pour parler le langage d'aujourd'hui, le changement de rédacteur tous les trois ans interdisait au « culte de la personnalité » de se développer ; il permettait à chaque section cantonale, à tour de rôle, de marquer le journal de son empreinte, et chaque nouveau rédacteur apportait un esprit nouveau, se faisait l'écho de préoccupations différentes de celles de son prédécesseur, en un mot insufflait au journal un regain de vie et d'activité ; enfin, chaque rédacteur pouvait naturellement conserver les anciens collaborateurs, mais on espérait qu'il s'entourerait d'une équipe ardente à la besogne et capable de fournir des idées intéressantes.

Dans la pratique, ce fut beaucoup moins brillant ; non que les rédacteurs eussent été inférieurs à leur tâche, mais ils eurent de la peine à trouver des collaborateurs ; et puis la faible durée de leurs fonctions ne leur permettait pas d'établir des plans à longue échéance. D'autre part, chaque canton s'intéressait au journal quand il était rédigé par les siens, mais les abonnements en se renouvelaient guère quand la rédaction passait au canton suivant. La courbe du nombre des abonnés se mit à subir des fluctuations inquiétantes ; de 1889 à 1891 ils diminuèrent de 1470 à 950 pour descendre encore jusqu'à 905 en 1898.

Le premier directeur du journal fut Ed. Clerc, directeur des écoles de La Chaux-de-Fonds. Il sut conserver à notre organe une tenue irréprochable et lui donna même une note nouvelle qui aurait dû attirer un plus grand nombre de lecteurs [1].

Entre temps, les affaires s'étaient gâtées avec Fribourg. Le congrès de 1889 aurait dû s'y tenir, mais M. le conseiller d'Etat Python en refusa l'honneur et la section fribourgeoise quitta la société.

Le deuxième directeur fut Alexandre Gavard (1893-1896). Il avait été conseiller d'Etat chargé du Département de l'instruction publique de 1877 à 1890 et le redevint de 1897 à 1898. Lui aussi maintint le haut niveau de l'« Educateur » ; on voit s'introduire dans ses articles certaines préoccupations d'ordre social, par exemple l'extension populaire des hautes études.

En 1897, le Comité central de la SPR passe au Jura bernois ; le directeur du journal fut H. Gobat. Mais malgré tout le dévouement et l'intelligence avec lesquels il entreprit sa tâche, la crise des abonnés devenait de plus en plus aiguë ; plusieurs feuilles pédagogiques faisaient à l'« Educateur » une concurrence désastreuse. Il s'en publiait alors 37 en Suisse, dont 12 en Suisse romande. A côté de l'« Ecole », l'« Ami des instituteurs » recueillit les faveurs d'une bonne partie du Corps enseignant vaudois. On aimait les allures frondeuses de ce journal et la belle indépendance dont il faisait preuve. Des collaborateurs nombreux et qualifiés apportaient régulièrement leur pierre à un édifice fort bien conçu, et ce périodique connut des jours de gloire, sinon des années de prospérité. Certaines difficultés, financières en particulier, l'amenèrent à fusionner en 1898 avec l'« Ecole ».

La crise de l'« Educateur » demandait de façon urgente qu'on y portât remède. Les Comités centraux

[1] La Société pédagogique de la Suisse romande (1864-1914), par E. Savary.

successifs s'en étaient souvent occupés, mais sans trouver la solution salvatrice. Le problème fut posé devant le Congrès de 1898 à Bienne. On avait fini par s'apercevoir que les changements constants de directeurs avaient, malgré tous les talents de ces derniers, constitué une très mauvaise expérience à laquelle il importait de mettre fin. Aussi, une modification des statuts fut proposée et acceptée : si les congrès continuaient à être itinérants, l'« Educateur » se voyait assigné un siège fixe, décidé par l'assemblée générale. Le rédacteur du journal devenait un membre permanent du Comité central et il était rééligible sans limitation de durée. F. Guex, directeur de l'Ecole normale et professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne, devint le rédacteur en chef ; on lui adjoignit comme rédacteur de la partie pratique un collaborateur dont le premier fut M. Reymond, instituteur à Morges, auquel succèda U. Briod, alors maître à l'Ecole d'application de Lausanne.

La première partie du journal, devenu hebdomadaire, devait être consacrée aux questions de pédagogie générale. Une évolution était en train de s'accomplir dans ce domaine : alors que la « pédagogie de papa » n'était qu'une servante de la philosophie, la pédagogie scientifique était en train de naître avec les progrès de la psychologie de l'enfant ; l'observation, l'expérience commençaient à remplacer les déductions d'une pensée philosophique. Il importait donc de mettre les instituteurs au courant de ces développements.

En plus de la partie pratique, une préoccupation commence à se faire jour, c'est la défense des intérêts et des droits des instituteurs. La situation de ceux-ci continuait à être déplorable et des voix de plus en plus nombreuses s'élevaient au sein des associations constitutives de la SPR pour réclamer des améliorations ; celles-ci se faisaient longtemps attendre et l'« Educateur » apporta une aide précieuse, quoique encore trop discrète, à l'appui de ces légitimes revendications.

Le Congrès de Bienne avait eu la main heureuse en choisissant F. Guex pour le mettre à la tête de l'« Educateur ». Son premier soin fut d'entreprendre de délicates négociations avec les responsables de l'« Ecole », journal qui était la propriété de la maison Payot ; il réussit à obtenir la fusion de l'« Ecole » dans l'« Educateur » tandis que la maison Payot était chargée de l'administration et de l'édition du journal. Le nombre des abonnés remonta rapidement puisqu'il dépassait 2000 en 1900.

L'œuvre de F. Guex, à la tête du journal fut remarquable ; aidé par de nombreux collaborateurs, il exposait tous les aspects de l'enseignement, il initiait ses lecteurs à la psychologie infantile qui en était à ses débuts, il était un fervent admirateur d'Herbart et de sa philosophie, il discutait de la didactique des différentes branches d'enseignement, formulant la thèse du plan d'études, et ses articles clairs, toujours attachés à la réalité, contribuèrent pour beaucoup à l'amélioration de l'enseignement.

Comme Daguet l'avait fait, F. Guex pensait que la pédagogie n'arrête pas ses observations et ses règles à la frontière d'un pays et deux correspondants, respectivement à Paris et en Belgique, renseignaient les lecteurs sur ce qui se passait dans les cercles pédagogiques où ils vivaient.

La partie que nous appelons corporative prit, dans le journal, un grand développement : la subvention fédérale à l'école primaire, l'obligation pour les instituteurs de faire du service militaire, le problème des pensions de retraite, autant de problèmes qui donnèrent lieu à des articles appréciés.

En 1916, F. Guex, à qui sa santé donnait de l'inquiétude, dut abandonner la rédaction de l'« Educateur » et Ernest Briod, de Lausanne, lui succéda dès 1917. Il sut comprendre que l'évolution générale des idées et des sciences, de la vie en général et de la condition des fonctionnaires de l'enseignement en particulier, se poursuivait sur un rythme accéléré, malgré la guerre ou à cause d'elle.

La pédagogie expérimentale était née et les partisans de l'éducation nouvelle menaient un combat acharné entre l'école traditionnelle et les dogmes sur lesquels elle s'appuyait. C'était là une question brûlante pour le Corps enseignant.

D'autre part, la guerre avait amené une augmentation générale du coût de la vie ; tandis que des fortunes scandaleuses s'édifiaient sur la spéculation et sur la fourniture d'armes et de munitions aux belligérants, les traitements des fonctionnaires restaient au même niveau et des allocations de vie chère ne furent accordées que très tard et dans des proportions notoirement insuffisantes. Bon nombre de membres du Corps enseignant eux-mêmes pensaient, malgré la misère dans laquelle ils s'enfonçaient, qu'il était contraire à leur dignité de solliciter des augmentations auprès de l'Etat dont les soucis financiers étaient déjà bien assez lourds.

E. Briod était un lutteur, il lutta. L'« Educateur » fut séparé en deux séries, paraissant sous le même titre alternativement un samedi sur deux. La première était consacrée à la partie pédagogique, la seconde à la partie corporative où les comités de sections avaient leur part et à la partie pratique confiée d'abord à J. Magnin auquel succéda en 1919, Alb. Chessex.

Pour mettre au courant les instituteurs des dernières découvertes des sciences de l'enfant, on fit appel aux porte-parole de l'Institut Rousseau, alors fondation privée, et les noms d'Ed. Claparède, de Bovet, de Ferrière se rencontrent comme signatures de nombreux articles de la série pédagogique. La cause de l'école nouvelle était ainsi bien défendue.

Quant aux revendications de traitements, il fallait d'abord convaincre les collègues réticents, comme les autorités réticentes, comme l'opinion publique qui n'éprouvait pas pour les demandes du Corps enseignant une agissante sympathie. « Naguère, écrit Briod en 1921, l'« Educateur » s'obstinait à ignorer nos revendications ; parler traitements paraissait mesquin ; seul l'enthousiasme pour la cause sacrée — elle nous est plus sacrée que jamais — devait nous tenir lieu de pain. Opinion généreuse, en un sens, mais puérile parce qu'incomplète et surtout injuste !

Car les conditions économiques du Corps enseignant furent toujours mauvaises. Elles devinrent pires avec la guerre. Et de plus en plus, les questions matérielles prirent une importance capitale ». Soutenu surtout par les jeunes générations d'instituteurs, le point de vue défendu par Briod finit par triompher, mais ce ne fut pas sans peine et il fallut pour cela lutter pas à pas durant de longues années.

En 1919, le journal comptait 2221 abonnés, ce qui représentait le 61 % de la SPV, le 83 % de la SPN (la section de la Chaux-de-Fonds avait rendu l'abonnement obligatoire pour ses membres), le 44 % de la SPJ, le 25 % de l'UIG.

Les sections cantonales avaient fort bien compris l'utilité de la partie corporative et bientôt elles l'envahirent complètement ; la partie pratique fit donc retour à la série pédagogique. D'autre part, la rédaction des deux séries confiées à un seul rédacteur représentait un travail accablant. Une fois de plus, le Congrès de Neuchâtel, en 1920, étudia la situation et divisa le journal en deux publications distinctes, avec abonnements séparés, l'« Educateur » d'un côté, le « Bulletin corporatif » de l'autre. E. Bovet et Alb. Chessex étaient désignés comme rédacteurs du premier, Alb. Rochat du second.

En désignant P. Bovet, alors directeur de l'Institut Rousseau, les dirigeants de la SPR entendaient rendre hommage à l'Ecole des Sciences de l'Education, dont la situation matérielle était très difficile ; en même temps, le bulletin de l'Institut était intégré à l'« Educateur » sous forme de six numéros spéciaux par année sous le nom d'« Intermédiaire des Educateurs ».

Il pouvait sembler que cette solution fût définitive. Malheureusement, la malice des choses et celle des gens ne ratifient pas toujours les décisions qui paraissent inspirées par la sagesse. Théoriquement, si le « Bulletin corporatif » avait gagné sa cause, il s'en fallait de beaucoup qu'il conquît l'unanimité des membres de la SPR et les engageât à s'abonner. Quant à l'« Educateur », l'attitude qu'il avait adoptée en face de la pédagogie nouvelle provoquait chez la plupart des instituteurs un sentiment de méfiance très accentué.

Le temps n'était d'ailleurs pas aux spéculations idéologiques. La situation économique de l'après-guerre, je parle de celle de 1914-1918, était nettement défavorable ; de tous côtés, on cherche à restreindre les crédits pour l'école, on jalouse les traitements accordés aux instituteurs ; on ferme des classes, on ne craint pas de rendre les autres surpeuplées. A. Rochat eut l'occasion de défendre avec talent les positions menacées, mais le développement de l'école n'en fut pas moins compromis. Comme le disait M. Duvillard dans son rapport présidentiel au Congrès de Genève, en 1924, « le monde n'appartient plus aux hommes de pensée et d'action, il est aux hommes d'argent... ». Presque toutes les revues romandes sombrèrent dans la tourmente. Pourquoi l'« Educateur » aurait-il été une exception ?

Mais il y avait des raisons particulières d'être méfiants. Les novateurs en pédagogie montraient trop souvent un dédain agressif pour l'école traditionnelle et ils lui opposaient un système absolu, en se refusant à perfectionner les anciennes méthodes, qui avaient, cependant, fait souvent leurs preuves. « Le maître traditionnel, dévoué et consciencieux qui a pu vérifier les résultats de son enseignement non seulement dans sa classe, mais encore par les habitudes d'honnêteté et de travail qu'il a données parfois à la population presque entière d'un village, n'accepte pas volontiers qu'on méconnaisse sa longue expérience et qu'on l'accuse d'incompréhension, d'inactivité ou d'incompétence. » [1]

De plus, dans le tourbillon des idées nouvelles qui se faisaient jour, des exagérations manifestes s'étaient glissées et l'instituteur se trouvait désorienté devant la confusion qui en résultait.

Le Corps enseignant romand est souvent lent à réagir ; le premier signe de sa méfiance fut de ne pas renouveler son abonnement à l'une ou l'autre des formes de l'« Educateur », et, de nouveau, la courbe des abonnés fléchit dangereusement pour l'équilibre financier du journal.

En 1927, Alb. Chessex quittait la rédaction et Alb. Rochat, abandonnant le « Bulletin corporatif » prenait sa succession [2], tandis que Ch. Grec, instituteur à Vevey, se voyait chargé du « Bulletin ». Il fallait trouver une nouvelle solution au problème de l'« Educateur » puisque celle de 1920 se révélait mauvaise à l'usage. Deux comités successifs, Jura bernois (1924-28) et Vaud (1929-1932) étudièrent de façon approfondie les conditions qu'il fallait assurer au journal pour garantir sa stabilité, mais sans trouver la clé d'or qu'on cherchait. Le Congrès de Montreux en 1932 donna cependant comme mission au nouveau comité neuchâtelois, présidé par Baillod, puis par J. Rochat, la réorganisation de l'« Educateur ». Lourde tâche ! Comme l'écrivait Grec, « ce fut long, laborieux, voire, par instant, pénible. La question fut débattue dans de nombreuses séances de bureau, de comité de rédaction et de présidents de sections. Les procès-verbaux de ces réunions reflètent l'état d'agitation politique qui caractérise cette époque... des courants opposés se dessinent et s'affrontent ; les esprits s'aigrissent et désemparés ne savent pas toujours ce qu'ils veulent. »

Après mûre réflexion, le Comité central convoque à Morges, en 1934, l'assemblée des délégués ; il lui proposa de réunir à nouveau l'« Educateur et le Bulletin corporatif » et d'en rendre obligatoire l'abonnement pour tous les membres de la SPR. Cette décision de l'assemblée des délégués fut appliquée dès 1935. Le Congrès de La Chaux-de-Fonds de 1936 la ratifia. La stabilité était trouvée.

[1] P. Aubert, « Bulletin » du 4 avril 1931.

[2] En 1929, P. Bovet se retirait et Alb. Rochat restait seul rédacteur.

L'avenir est entre leurs mains

Stabilité

Ch. Grec, pour ses débuts au « Bulletin corporatif », n'eut pas la tâche facile. La grande dépression économique de 1930 à 1939 toucha durement la Suisse, où le chômage prit des proportions catastrophiques. Neuchâtel fut le canton le plus sévèrement atteint de toute la Suisse, mais Genève, le Jura bernois et Vaud subirent eux aussi des effondrements économiques qui rendaient inquiétants la situation financière des Etats. Partout, dans l'opinion publique comme chez les autorités, l'école était considérée comme un luxe sur lequel il fallait rogner pour réaliser de substantielles économies. On vit naître les propositions les plus aberrantes ; bien des réalisations scolaires furent abandonnées tandis que les traitements du Corps enseignant se rétrécissaient d'année en année.

Grec ne perdit pas courage ; il lutta avec ténacité. Dans les modestes limites qui lui étaient assignées, le « Bulletin corporatif » prit ses responsabilités, mais de nombreux membres de la SPR continuaient à le considérer avec méfiance ; peu à peu, cependant, Grec, faisant preuve de diplomatie, montra aux militants des sections tout le travail utile qu'on pouvait faire et, avec bonne humeur, il apprit aux associations cantonales à vivre ensemble, à se servir d'un journal commun à quatre cantons, à apprendre à connaître les soucis du voisin, à entendre la voix de la Romande.

Doué d'une puissance de travail exceptionnelle, Grec imposa le « Bulletin » à tous et il en fit le porte-parole de l'ensemble du Corps enseignant romand. Démissionnaire en 1946, il fut remplacé par G. Willemin.

Alb. Rochat, qui lui aussi, avait lutté avec tant d'intelligence et de courage sur les deux fronts, corporatif et pédagogique, et qui était si heureux de voir, en 1934, l'« Educateur » sauvé du naufrage, disparut brusquement en 1936. Albert Rudhardt, de Genève, le remplaça.

Rudhardt était un homme universel : poète, musicien, homme de science, ayant une connaissance exceptionnelle de la littérature française, passionné pour les questions sociales, il avait le don d'attirer des amitiés. Il fit de l'« Educateur » sa chose et y dispensa tout ses talents. Dans les moments difficiles de la crise économique et de la guerre, il maintint le courage de ses collègues et les aida, par son enthousiasme, à surmonter les plus mauvais moments. Alb. Rudhart fut enlevé trop tôt à ses amis : il mourut en 1944. A. Chabloz, de Lausanne, lui succéda.

A. Chabloz entreprit sa tâche avec le sérieux et la conscience qu'il met en toutes choses ; calme, plein de bon sens, tenant toujours compte des possibilités de l'école et des enseignants, Chabloz a dirigé avec efficacité l'« Educateur » s'efforçant d'informer ses lecteurs de façon aussi variée que possible et il sut trouver de nombreux collaborateurs. Il prolongea son action par la « Guilde de documentation » qu'il dirige depuis sa création. Vous avez tous apprécié la façon dont il dirigea le journal au cours des dix-huit ans de ses fonctions.

A Chabloz démissionna en 1962, au Congrès de Bienne ; J. P. Rochat le remplaça.

Stabilité est loin d'être un synonyme d'immobilisme ; soit dans le domaine pédagogique, soit dans le domaine corporatif, l'« Educateur » et le « Bulletin corporatif » ont suivi l'évolution des idées et des institutions et se sont efforcés de s'adapter aux conditions nouvelles de la vie à l'école. Dans bien des occasions, ils ne se sont pas contentés de suivre, mais ils ont résolument fait œuvre de novateurs. Entre l'extrême avant-garde, prête aux aventures et le gros de la troupe, il convient de ne pas perdre le contact. C'est à le garder que se sont attachés tous les rédacteurs.

Les rédacteurs successifs de l'« Educateur » ont été souvent en droit de se plaindre du peu de collaboration qu'ils rencontraient parmi les instituteurs et les institutrices de la Suisse romande ; ceux qui se donnent la peine de prendre la plume pour exposer leurs idées et leurs expériences n'en ont que plus de mérite, car ils contribuent à rendre le journal vivant. Quant au « Bulletin », les statuts l'on doté d'une équipe de correspondants des sections, très divers dans leur façon d'envisager leur tâche, mais très conscients du rôle qu'ils ont à jouer ; ce n'est pas toujours aisé : il y faut apporter beaucoup de fidélité et d'assiduité, sans compter le réel talent de construire une chronique bien équilibrée. C'est bien à eux que revient le succès du journal, si succès il y a.

* * *

Cet historique, à la fois trop long et trop succinct, n'a pas la prétention d'être complet, ni harmonieusement disposé. J'ai abondamment puisé dans la collection de l'« Educateur », qui est évidemment la meilleure source, mais j'ai consulté aussi avec profit les trois notices historiques de J. Lavanchy (1901), d'E. Savary (1914 à l'occasion du jubilé cinquantenaire de la SPR) et de Ch. Grec, lors des 75 ans de la société. J'ai projeté quelques éclairs de magnésium sur certains aspects de la vie de notre journal, et j'ai tenté de montrer qu'il avait vécu une existence souvent agitée, quelquefois compromise ; j'ai voulu essayer d'exposer les raisons qui avaient guidé nos prédécesseurs dans les temps difficiles.

La contemplation du passé n'a pas en elle-même une vertu suffisante d'efficacité. Les leçons qui s'en dégagent ne sont intéressantes que si on en peut tirer des motifs d'action pour l'avenir. Ceux qui m'auront fait l'honneur de me lire jusqu'ici s'associeront à ma conclusion : ce n'est qu'en s'unissant toujours plus fortement que le Corps enseignant romand pourra atteindre les buts qu'il vise : le développement de l'école et la revalorisation de ses maîtres dans un pays qui a de plus en plus besoin d'une éducation de qualité.

G. Willemin.

Impossible serait-il romand?

Impossible n'est pas français.. Mâle parole. Il ne sera bientôt plus européen, si l'on en juge à l'obstination des négociateurs du Marché commun. Il y a un an exactement, j'intitulait mon premier papier de l'année « Accord à Bruxelles », magnifiant la volonté d'entente de ces hommes de langues, de ressources, de traditions autrement différentes que celles de notre microcosme romand.

Le miracle s'étant reproduit, l'admiration se renouvelle. Et le dépit aussi de déplorer, face à ce dynamisme, l'immobilisme de nos autorités cantonales qui n'ont pratiquement pas avancé d'un pas dans la mise en commun de leurs soucis scolaires depuis le bel élan populaire suscité en juin 1962 par l'initiative de la SPR.

Voici donc, encore une fois, qu'un exemple leur est donné par les hommes des six pays réunis dans ce même Bruxelles. Exemple de vitalité d'hommes trempés jeunes au creuset de la guerre, exemple d'autorité aussi de la part de dirigeants qui ne craignent pas d'affronter, pour un profit lointain mal perçu par les masses, de puissants intérêts immédiats.

Leçon de stratégie politique encore, tant il est vrai que toute union de cette nature présuppose un catalyseur, en l'occurrence la volonté précise du partenaire le plus déterminé. Un haut fonctionnaire d'un de nos cantons me disait l'autre jour : « Votre école romande mourra dans l'œuf, faute d'agent coordinateur ». Et il ajoutait, affablement sceptique : « Et l'on ne voit vraiment pas qui pourrait aujourd'hui jouer ce rôle ».

Plaise au Ciel que la Romandie sache se passer d'un grand homme comme qui vous savez pour mener à bien l'harmonisation de ses régimes scolaires. Mais si l'on voyait au moins l'un des gouvernements cantonaux, manifestant ouvertement une volonté d'action, suggérer contacts et réunions à ses pairs.

Ce n'est point à nous, enseignants dans le rang, à dicter leur conduite à nos supérieurs hiérarchiques, ni surtout aux magistrats librement choisis par le peuple. Mais c'est à nous, qui le constatons chaque jour, de déplorer publiquement les ennuis causés à plusieurs milliers de familles et d'enfants par une disparité scolaire que rien ne justifie, sinon l'inertie de traditions dépassées.

C'est à nous de dénoncer, pour s'en tenir au concret le moins contestable, le peu d'intérêt d'une télévision scolaire introduite à grand frais et grand recours de compétences, qui continuera à saupoudrer la Suisse romande d'émissions disparates parce qu'impossibles à lier à un programme commun inexistant.

C'est à nous de réclamer un Centre de recherches et d'expérimentation pédagogiques à l'échelle des réformes à venir, et qui ne pourra être que romand s'il veut avoir l'ampleur nécessaire, les ressources en hommes et moyens d'une institution d'avant-garde.

C'est à nous de dresser l'inventaire de bien d'autres problèmes qui, posés partout en même temps, ne peuvent se résoudre en ordre dispersé par des équipes de chercheurs s'ignorant d'un canton à l'autre. Liste non exhaustive évidemment, mais assez éloquente pour convaincre le profane, et qui sait l'électeur, de l'inefficacité coupable d'une telle dispersion des efforts :

- *refonte radicale de l'enseignement élémentaire des mathématiques et introduction d'un matériel adéquat, Cuisenaire ou autre*
- *organisation et surtout contenu des cycles d'orientation*
- *aménagement des classes terminales de la scolarité primaire*
- *définition de nouveaux critères humanistes pour une population d'élèves secondaires triplée, bientôt quadruplée en nombre*
- *moyens de donner à l'économie le 10 ou 15 % de bacheliers qu'elle réclamera en 1980, contre le maigre 5 % d'aujourd'hui*
- *revision des plans d'études en vue d'une utilisation intelligente des loisirs*
- *éducation permanente et « deuxième voie de culture »*
- *pénurie angoissante de corps enseignant et revolorisation de la fonction-clé qu'est la nôtre.*

Et c'est à nous enfin, membres de la SPR, de prouver notre vitalité et notre volonté d'union en retrouvant le souffle des fondateurs de ce journal aujourd'hui centenaire. Comme celle de nos sections qui, récemment consultée par l'autorité sur l'opportunité d'un nouveau manuel cantonal, fit cette crâne réponse : nous collaborerons si l'assurance est donnée que le manuel sera romand. Sinon, faites sans nous.

J. P. Rochat.

D'autres le pensent aussi

Un ancien mais tenace préjugé veut que la valeur du maître se juge au niveau d'âge des enfants qu'on lui confie, et l'enseignement dans les cours préparatoires et les cours élémentaires paraît souvent un purgatoire dont il faut s'échapper au plus vite. On y confine donc les débutants ou les mal notés, et l'on s'étonne ensuite que le niveau baisse.

S'il existe une solution au problème, c'est avant tout dans l'affirmation de l'égale dignité de tous les enseignements — laquelle ne peut être obtenue que par des améliorations substantielles de la condition de tous les maîtres. Mais c'est aussi et conjointement par des mesures plus profondes encore qui consacreraient l'unité du Corps enseignant par une formation professionnelle en partie commune, et en partie spécialisée, et par le sentiment, inculqué à tous, que chaque degré est vraiment une étape et doit être harmonisé avec tous les autres.

Ainsi peut-être à la longue la vieille méfiance et le vieil antagonisme qui opposent « primaires » et « secondaires » céderaient la place à une volonté de coopération et de compréhension mutuelle dont tous les enfants devraient enfin bénéficier. Cette révolution dans les cœurs et dans les esprits est urgente. On n'en voit malheureusement que trop peu les prémices, et l'on n'est même pas sûr qu'à quelque niveau que ce soit on la souhaite et on la prépare efficacement. L'essentiel d'une réforme d'enseignement est pourtant là.

Michel Berthelot

« Combat » 28-10-64

A tous les jeunes du monde

Un message de René Maheu, directeur général de l'UNESCO pour le Nouvel An 1965.

Voici 1965. Les institutions du système des Nations Unies ont décidé de placer cette année sous l'invocation de la coopération internationale, qu'elles entendent non seulement célébrer par des manifestations, mais aussi démontrer par des actes. Que tel soit donc le thème de mon message et des vœux que, de tout cœur, je vous adresse, mes jeunes amis du monde entier.

La coopération internationale est à la fois une nécessité et un idéal.

C'est une nécessité de la civilisation moderne parce que les possibilités et les problèmes de développement que cette civilisation fait apparaître, ne peuvent être, les premières exploitées, les seconds résolus qu'en organisant la communication des connaissances, la confrontation des idées, la mobilisation des ressources et la conjonction des efforts dans des ensembles de plus en plus étendus et complexes qui dépassent désormais les frontières des nations, fussent-elles les plus vastes et les plus puissantes.

C'est aussi un idéal — et par-là je ne veux pas dire un rêve de l'imagination, mais une exigence de la conscience — parce que les hommes se sentent moralement de plus en plus solidaires les uns des autres. Chacun comprend de mieux en mieux qu'il ne peut être pleinement heureux si d'autres sont dans la misère ou la servitude, qu'il ne peut être vraiment en paix avec lui-même si d'autres se font la guerre, bref qu'il ne peut être tout à fait un homme si l'injustice et le malheur empêchent les autres hommes de l'être, tous, comme lui et avec lui. Je dis bien tous : dès l'instant que nous acceptons, dans nos pensées ou dans nos actions, que certains soient rejetés de l'universelle humanité, c'est d'une partie de notre propre humanité personnelle que nous nous privons.

Telle est la double justification de la coopération internationale que les institutions comme l'UNESCO ont pour but de servir et à laquelle je vous invite à vous dédier dès maintenant, avec toute la générosité de votre âge.

Car, bien que la coopération internationale, pour être efficace, exige une organisation et une technique solides, elle ne saurait être réalisée par ces seuls moyens. Plus encore que de technique, elle requiert une certaine ouverture d'esprit, un certain élan du cœur, bref une disponibilité, voire une vocation de l'être tout entier : la vocation de la fraternité humaine.

C'est à cette vocation que je vous appelle, vous qui êtes notre promesse et notre espoir.

Entendez-moi bien. Il ne s'agit pas de vous détourner vers d'autres tâches que celles auxquelles vous vous destinez dans le cadre de votre famille, de votre métier, de votre pays. Il s'agit que vous apportiez à l'exécution de ces tâches la claire conscience que vous appartenez aussi à une autre famille, une autre entreprise, une autre communauté, plus large et plus profonde, qui est l'humanité. Il s'agit, par suite, que vous compreniez que le sens et la valeur de votre vie ne s'arrêtent pas aux horizons immédiats de votre sort, mais que vous faites partie d'une grandiose aventure commune à l'humanité entière, dont l'accomplissement nécessite l'entente et l'effort de tous. Il s'agit, enfin, que vous sachiez reconnaître en chaque homme que vous rencontrerez votre frère, c'est-à-dire votre égal en dignité, votre semblable en besoins et en espérances quels que soient sa race, son pays et sa langue, sa condition sociale et ses croyances.

Vous grandissez au milieu des prodiges. Votre génération atteindra les astres. Mais c'est l'Homme que je vous souhaite, avant toutes choses d'atteindre, de respecter et de cultiver, en vous et chez autrui.

Puisse 1965 vous y conduire par la coopération et la concorde, la justice et la paix !

Bon courage, mes amis ! Bon courage et bonne année !

★

Le premier ministre de Hollande a présenté son budget pour 1965 aux Etats généraux, le 15 septembre dernier.

Le Ministère de l'éducation nationale est en tête : 3,52 milliards de florins, soit 104 millions de plus qu'en 1964...

Le Ministère de la défense reçoit 1,04 milliard de moins que le Ministère de l'éducation nationale.

★

Une école-internat pour enfants mentalement déficients à Léningrad

L'« Educateur » est heureux d'offrir à ses lecteurs ce bref mais intéressant aperçu d'un type d'enseignement dont il n'est que rarement question dans les exposés de structures scolaires étrangères. L'auteur, professeur à l'Ecole complémentaire commerciale de Lausanne, est membre de l'Association vaudoise de parents d'enfants mentalement déficients.

Au sud de Léningrad, la Moskovski Prospekt (10 kilomètres de long et, par endroits, 60 mètres de large) traverse en droite ligne les quartiers neufs de la ville. L'« arrondissement de Moscou » est essentiellement industriel : l'usine d'appareillage électrique « Electrosila », une usine de construction de wagons, la fabrique de chaussures « Skorokhod », une des plus grandes usines de pâtes alimentaires du monde donnent à ce quartier, où l'on a bâti, ces dernières années, 200 000 logements, un caractère très populaire.

Organisation et Corps enseignant

Au N° 203, un peu en retrait, se trouve l'Ecole N° 15, un internat pour oligophrènes, c'est-à-dire débiles mentaux moyens et légers.

Accompagné d'une jeune interprète licenciée en lettres, je suis reçu par le directeur : Vassili Constantinovitch Passianouk, et par l'infirmière en chef : Maximova Alexandrovna Alexeieva. Avec une grande affabilité, ils me donnent d'abord quelques renseignements généraux sur les solutions apportées dans leur pays aux problèmes de la débilité mentale.

Trois ministères s'en occupent : le Ministère de la santé, qui gère les hôpitaux psychiatriques ainsi que des Maisons d'enfants et des Ecoles-sanatoria accueillant les jeunes dont le système nerveux est gravement atteint ; le Ministère des affaires sociales qui possède des établissements pour débiles profonds, imbéciles et idiots ; enfin le Ministère de l'instruction publique dont dépendent des écoles de deux espèces : les écoles auxiliaires, externats correspondant assez exactement à nos classes de développement, et les écoles-internats — comme celle que je suis en train de visiter.

A Léningrad, où existent les deux types, il y a 16 écoles-internats pour débiles mentaux, une dans chaque quartier. Ces écoles sont entièrement financées par le budget d'Etat, mais sont administrées par le Soviet local, c'est-à-dire le Conseil communal du quartier. Elles reçoivent exclusivement des enfants dont les parents habitent l'arrondissement.

L'Ecole N° 15 accueille 220 élèves, garçons et filles, dont s'occupent 88 adultes : 48 membres du Corps enseignant et 40 employés.

Les maîtres sont formés par la Faculté de défectologie de l'Institut pédagogique Herzen de Léningrad. Cette formation est exigée depuis 1961.

Un médecin est attaché à l'établissement. En outre, un psychiatre visite l'école tous les mois et les enfants subissent un examen psychiatrique complet chaque année.

Dépistage, prestations des parents, vacances

Je demande :

— Comment les débiles sont-ils dépistés ?

M. Passianouk explique :

— Certains au jardin d'enfants déjà. D'autres quand ils entrent à l'école. A ce moment-là, en effet, tous les enfants sont examinés par une commission médico-pédagogique. De toutes façons, chez nous, la 1ère classe est une « classe de diagnostic ». Les enfants qui ne peuvent pas suivre le programme spécial de notre école (environ 2 à 3 % des cas) sont dirigés par le médecin soit sur les hôpitaux psychiatriques, soit dans des Maisons d'enfants pour les cas graves ou spéciaux.

— Quelles sont les prestations des parents ?

— Cela dépend du salaire : la moitié des parents de nos élèves ne paient rien. Les autres, proportionnellement à leur gain, s'acquittent d'une contribution destinée à couvrir les frais de nourriture. Celui qui paie le plus cher donne 8 roubles par mois (environ 40 francs).

— Les enfants rentrent-ils souvent chez eux ?

— Oui, chaque week-end et pendant les vacances scolaires.

Visite

Nous commençons la visite de l'établissement. Construit en 1959, le bâtiment est vaste et clair, mais d'une grande simplicité. Il ne s'agit manifestement

L'école fête le retour des cosmonautes.

pas d'une école modèle et rien de particulier n'a été préparé : c'est une journée comme les autres.

Au rez-de-chaussée, nous traversons d'abord l'infirmerie — vide aujourd'hui — où une petite pièce est réservée à l'isolement. Il est intéressant de signaler que là — comme c'est d'ailleurs le cas dans les hôpitaux — non seulement les soins, mais aussi les médicaments sont gratuits.

Nous parcourons ensuite le grand réfectoire, puis les cuisines, la partie la plus moderne de l'établissement : de grands frigos, des autocuiseurs, des locaux spéciaux pour la préparation de la viande, du poisson, des légumes — et, dans un coin, une machine automatique à éplucher les pommes de terre.

Aux étages, les dortoirs (une quinzaine de lits chacun, que, tous les matins, les enfants font eux-mêmes) et les classes.

Il est 11 h. 30 : c'est précisément l'heure de la grande récréation, pendant laquelle les gosses reçoivent du lait pasteurisé dans des berlingots en carton, tout à fait semblables aux nôtres. Tandis que les enfants se rendent au réfectoire, je me renseigne sur l'horaire de la maison :

8 h. : Lever. 9 h. : Déjeuner (repas copieux). 9 h. 30 à 11 h. 30 : Leçons (coupées par une récréation de 10 minutes). 11 h. 30 à 12 h. : Grande récréation. 12 h. à 15 h. : Leçons (12 h. à 14 h. seulement pour les petits, qui bénéficient ensuite d'une heure de repos obligatoire). 15 h. : Dîner. 16 h. à 18 h. : Promenade ou jeux. 18 h. à 19 h : Devoirs. 19 h. : Souper. 20 h. à 20 h. 30 : Promenade, jeux. 21 h. : Coucher.

Travail scolaire et formation professionnelle

La visite se poursuit par les classes et les ateliers.

L'une des caractéristiques les plus intéressantes du programme pour débiles mentaux en URSS, c'est le souci constant de permettre à l'adolescent déficient de conquérir une formation professionnelle, parallèlement aux difficiles acquisitions scolaires.

Les enfants entrent à l'école à 7 ans et suivent la filière qui comporte 8 degrés. En principe, ils sortent donc de l'école à quinze ans.

— En fait, précise M. Passianouk, il est fréquent que nous les gardions jusqu'à la fin de leur 16me ou même de leur 17me année. Nous ne les laissons jamais partir sans être assurés qu'ils pourront affronter la vie pratique.

— Et que deviennent vos élèves ?

— Comme il s'agit de débiles légers et moyens, la plupart sont intégrés dans les ateliers ou les usines. Pour les adolescents plus atteints, il existe, dans chaque arrondissement de la ville, des **ateliers spéciaux** où le travail est conçu en fonction des déficients.

A l'école-internat, la formation professionnelle commence dès la 4me année.

Nous nous sommes arrêtés dans plusieurs ateliers. Tandis que les classes réunissent environ 15 élèves, les ateliers en groupent un moins grand nombre.

Dans l'atelier de cordonnerie, par exemple, une dizaine d'apprentis tapent avec leurs marteaux sur des « formes » : pendant les 5 dernières années, des 24 ou 30 heures hebdomadaires, 10 à 14 sont consacrées à la formation professionnelle.

A l'atelier de charpenterie, 10 élèves s'affairent au moment de notre passage. Il y en a 8 à l'atelier de collage et de cartonnage qui travaille d'ailleurs, nous dit le maître professionnel, pour des clients de l'extérieur. Il ne s'agit pas, évidemment, d'obtenir un rendement normal, mais de stimuler ainsi l'intérêt des jeunes.

Les fillettes disposent pour leur part de deux ateliers de couture, équipés chacun de 5 machines à coudre.

Une grosse écriture d'enfant déficient...

Au passage, nous avons vu encore la bibliothèque, la salle des maîtres et, attenant, le « cabinet de pédagogie » où de classiques « fiches de calcul » sont à la disposition du Corps enseignant. Nous avons rencontré la logopédiste. Nous nous sommes arrêtés dans la salle de rythmique ; sur ce point, les méthodes ne semblent pas différentes des nôtres ; on attache beaucoup d'importance au groupe, à la vie collective. Si c'est possible, l'enfant débile sera intégré à une troupe de pionniers (ce qui correspond à nos éclaireurs).

Le moment est venu de prendre congé : tandis que je remercie nos hôtes de leur accueil si cordial, un garçon d'une douzaine d'années s'approche de notre groupe et interroge. On m'explique que c'est un élève de la classe 5 B qui, cette semaine, a été désigné pour s'occuper de l'ordre dans la maison. Il a compris que j'étais étranger : sa classe voudrait correspondre avec une classe suisse.

Je lui tends mon cahier de notes et, de sa grosse écriture d'enfant déficient, il me donne son adresse que je transcris :

Léningrad M-66
Perspective Moskovski 203
Ecole N° 15
Classe 5 B

Comment conclure autrement qu'en souhaitant voir des maîtres de classe de développement de Suisse romande inciter leur classe à répondre à cette invitation ?

Michel Buenzod.

Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1000 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

COMMUNIQUÉ Désireux de marquer d'une manière tangible la reconnaissance de la SPR envers les Fribourgeois qui œuvrèrent parmi les fondateurs de la Romande, le Comité central de la SPR a pris la décision de faire adresser ce numéro de jubilé à tous les membres de l'Association fribourgeoise du corps enseignant des écoles primaires ménagères et régionales. Que le Comité de l'AFCEPMR soit ici remercié de l'aide apportée pour cette diffusion.

A. VEILLON

accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution

Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

assurances vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge postscolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et **d'institutrices privées**

● **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Congo

L'Entraide protestante **(EPER)** cherche plusieurs professeurs, maîtres secondaires et instituteurs pour compléter le Corps enseignant suisse de ses écoles secondaires à Léopoldville et Matadi.
Entrée en fonctions : 1er septembre 1965.
S'adresser d'urgence à EPER, rue des Parcs 32, 2000 Neuchâtel (tél. (038) 5 22 42).
HEKS, Stampfenbachstrasse 123, 8006 Zurich (tél. (051) 26 66 00).

Pour occuper un poste nouvellement créé,

l'école suisse d'ALEXANDRIE

cherche une

jardinière d'enfants

Les candidats doivent avoir de très bonnes connaissances des langues française et allemande.

Entrée en fonctions : printemps 1965.

La préférence sera donnée aux candidats ayant quelque expérience professionnelle.

Sur demande écrite, **le secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne,** donnera des renseignements complémentaires. Les offres doivent être envoyées à la même adresse, accompagnées d'un curriculum vitae, de copies ou photocopies des diplômes et certificats, d'une photo et d'une liste de références.

Aberegg-Steiner & Cie S. A.

Fliederweg 10, Berne 14
La maison de confiance pour la confection de vos
CLICHÉS
Duplicata - Galvanos - Stéréos - Photolithos

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

HOLIDAY ACCOMMODATION
Abroad

HOLLAND. Several teachers in Holland offer letting their whole furnished homes in holidays. Also exchange of houses. Some take paying-guests. R. Hinloopen, English master, Delftlaan 55, Haarlem, Holland.

imprimerie

vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND
des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à

Toujours bon jamais cher
dans les restaurants du DSR
DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

LAUSANNE
Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4
LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a
GENÈVE
Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34
MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22
NEUCHATEL
Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17
COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1
MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23
MARTIGNY
Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1
SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare
RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

J. A.
Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux